

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 octobre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le projet urbain mis en place dans le quartier du Prainet à Décines Charpieu a permis de restructurer le cadre de vie de ce quartier classé en contrat de ville.

Trois ans après sa réalisation, ce projet est sans conteste une réussite. Il a permis le désenclavement et le changement d'image du quartier ainsi que la réappropriation des espaces par les habitants.

Aujourd'hui, quelques travaux restent cependant à réaliser afin de permettre d'affiner et d'adapter les aménagements aux usages et aux remarques des habitants du quartier.

Ces travaux concernent notamment la mise en place d'une signalétique pour une meilleure information des habitants du lieu et de leurs visiteurs, l'implantation de mobilier urbain supplémentaire afin de maintenir la qualité du cadre de vie et la création de parcs de stationnement supplémentaires.

La commune de Décines Charpieu est maître d'ouvrage de ce programme d'intervention complémentaire d'un coût global de 494 531,50 F HT, soit 596 405 F TTC. La Communauté urbaine est sollicitée pour participer à ces travaux à hauteur de 139 141 F nets de taxes.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

- Etat	216 250 F
- Communauté urbaine	139 141 F
- commune de Décines Charpieu	<u>241 014 F</u>
total	596 405 F TTC

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le versement d'une participation de 139 141 F nets de taxes à la commune de Décines Charpieu pour les travaux complémentaires au projet urbain.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière afférente.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercice 1998 - compte 657 140 - fonction 66 - opération 0048.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,